

and ability left no stone unturned to effect his object. Happily he failed. It became certain that the Confederation Act would not be repealed or modified, and he returned without accomplishing anything. It is also known that the late Colonial Secretary called the attention of the Canadian Government to the representations made by the Anti-Unionists of Nova Scotia, by the Government, by the Legislature, and by deputations; and it was further set forth in that despatch that, while it was the policy of the Empire to maintain Confederation, yet the attention of the Government and the Legislature of Canada should be called to the strong expediency existing for considering all the objections to Union, which could be considered by the Canadian Government within the bounds of the Constitution. Canada was expressly prohibited from interfering so far as regarded any constitutional changes; but the attention of the Government was directed to the financial ground of discontent of Nova Scotia—the objections made by her to the terms of Union. On that invitation, and in order to ascertain for ourselves the real basis of discontent in that Province, a deputation of the Government went to Nova Scotia, had the opportunity of meeting a great many public men there, of discussing the subject in all its details, and of assuring them that it was the desire of the House and of the Provinces that there should be justice and even generosity in dealing with any claims that Nova Scotia might have. They were assured by the deputation that if any injustice could be shown—if any hardships pointed out, or it were made apparent that burdens pressed unduly—Parliament would gladly remove those hardships and diminish those burdens. As a representative man—one holding a foremost position in the Province for many years—Mr. Howe was then asked to come forward and aid the Government in carrying out the Confederation Act. He declined, saying he thought that would do no good. He was not prepared, he said, to carry the agitation further. When the Imperial Government rejected all the appeals of Nova Scotia, he felt they had to make the best of it. He was not prepared to invoke foreign assistance against the decree of the Imperial authorities. Still he thought he could not then be of use to the Government by becoming a member of it; but said he would attempt, by moderate counsel, to bring about such a state of feeling as would admit of the Government of Canada and people of Nova Scotia conferring together in order to settle a basis on which Union might be accepted. It was a matter of notori-

sans doute, avec son zèle et son habileté coutumière remué ciel et terre pour atteindre son objectif. Il n'a heureusement pas réussi. Il est devenu évident que l'Acte de la Confédération ne peut être ni abrogé ni modifié et M. Howe est revenu bredouille au pays. Il est aussi bien connu que le défunt Secrétaire aux Colonies a attiré l'attention du Gouvernement canadien sur les instances présentées par les Anti-unionistes de la Nouvelle-Écosse, par leur gouvernement, leur Législature et par des délégations; de plus, dans cette dépêche, on déclare que, bien que la politique de l'Empire soit de maintenir la Confédération, on devrait néanmoins attirer l'attention du Gouvernement et du Parlement du Canada sur l'urgence à étudier toutes les objections formulées contre l'Union, qui devraient faire l'objet d'une étude par le Gouvernement canadien dans le cadre de la Constitution. On a interdit expressément au Canada de s'ingérer dans cette affaire et d'y apporter aucun changement constitutionnel; on a fait remarquer au Gouvernement les bases financières de ce malentendu et les objections faites par la Nouvelle-Écosse aux conditions de l'Union. Pour donner suite à cette invitation et afin de nous assurer par nous-mêmes ce qui constitue réellement la raison du malentendu dans cette province, une délégation du Gouvernement a été envoyée en Nouvelle-Écosse, y a rencontré un grand nombre d'hommes publics, y a discuté du sujet dans tous ses détails et a assuré la province que la Chambre et les provinces désiraient qu'un climat de justice et de générosité préside à l'étude de toute réclamation que formulerait la Nouvelle-Écosse. La délégation a assuré la Nouvelle-Écosse que si l'on pouvait prouver qu'une injustice avait été commise, que si l'on y pouvait témoigner d'une situation pénible ou s'il était évident que cette province était indûment chargée d'un fardeau trop lourd, le Parlement serait heureux d'assainir la situation et d'alléger ce fardeau. En qualité de représentant du peuple, détenant un poste en vue dans la province depuis bon nombre d'années, M. Howe s'est vu alors demandé de collaborer avec le Gouvernement en vue de promulguer l'Acte de la Confédération. Il a refusé en déclarant que cela ne mènerait à rien. Il n'est pas prêt à poursuivre le débat d'avantage. Comme le Gouvernement Impérial a rejeté tous les appels formulés par la Nouvelle-Écosse, il estime donc qu'il faut se tirer d'affaire le mieux possible. M. Howe n'est pas prêt à avoir recours à une aide étrangère contre le décret promulgué par les autorités impériales. Néanmoins, à son avis, il ne pourrait pas être utile au Gouvernement en devenant